

# GULF 110 Race Fuel

Fiche de données de sécurité

## GULF 110 Race Fuel

Fiche de données de  
sécurité

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la compagnie/entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Formulaire de produit : mélange  
Nom du produit : GULF 110

#### 1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange :

#### 1.3. Utilisation de la substance/du mélange

Carburant

#1 FUEL IRISH TED-MENA LIMITED

Unit 12C Beulah

Building Finisklin

Road

Sligo, F91R2V5, Ireland

#### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Aucune information supplémentaire disponible

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification of the substance or mixture

##### Classification (SGH-US)

Liq. inflam. 1	H224
Irrit. cut. 2	H315
Muta. 1B	H340
Carc. 1A	H350
Repr. 2	H361
STOT SE 3	H336
STOT RE 2	H373
ASP Tox. 1	H304
STOT SE 2	H371
STOT RE 1	H372
Aiguë aqua. 2	H401
Tox. aqua. chron. 2	H411

#### 2.2. Éléments d'étiquette

##### SGH - Étiquetage américain

Pictogrammes de danger (SGH-US) :



GHS02



GHS07



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement (SGH-US) :

Mentions de danger (SGH-US) :

Danger

H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation de la peau

H336 - Peut causer de la somnolence ou des étourdissements

# GULF 110 Race Fuel

Fiche de données de sécurité

H340 - Peut causer des anomalies génétiques  
H350 - Peut causer le cancer

H361 - Soupçonné de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître  
H371 - Peut causer des dommages aux organes  
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes  
H401 - Toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 - Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables

Conseils de prudence (SGH-US) :

P201 - Obtenir des instructions spéciales avant utilisation  
P202 - Ne pas manipuler tant que toutes les mesures de sécurité n'ont pas été lues et comprises  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer  
P233 - Garder le récipient hermétiquement fermé  
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
P241 - Utiliser de l'équipement électrique/de ventilation/d'éclairage/d'équipement antidéflagrant  
P242 - Utiliser uniquement des outils antidéflagrants  
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques  
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumée/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols  
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumée/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols  
P264 - Laver soigneusement après manipulation  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer lorsque vous utilisez ce produit  
P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé  
P273 - Éviter les rejets dans l'environnement  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : APPELEZ IMMÉDIATEMENT UN CENTRE ANTIPOISON OU UN MÉDECIN  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/douche  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer  
P308+P313 - SI vous êtes exposés ou concernés : Obtenez des conseils/une attention médicale  
P312 - Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin en cas de malaise  
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise  
P331 - En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.  
P362 - Enlever les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser  
P370+P378 - En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, un produit chimique sec, de la mousse (AFFF/ATC) ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction  
P391 - Recueillir les déversements  
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé  
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 - Garder sous clef  
P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

## 2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire

## 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3: Composition/informations sur les ingrédients

### 3.1. Substance

Sans objet

# GULF 110 Race Fuel

Fiche de données de sécurité

## 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification (SGH-US)
Naphta, pétrole, alkylate de gamme complète	(No CAS) 68527-27-5	30 - 90	H224: liq. inflam H315: irrit. cut. 2 H304: tox. par asp. 2 H336: STOT SE 3 H370: STOT SE 1 H361: Repr Tox 2 H371: STOT SE 2 H372: STOT RE 1 H411: tox. aqua. chron. 2
Méthylbenzène (Composante)	(No CAS) 108-88-3	0 - 15	H225: liq. inflam. H315: irrit. cut. 2 H361: Repr Tox 2 H336: STOT SE 3 H373: STOT RE 2
Essence	(No CAS) 86290-81-5	0 - 10	H224: liq. inflam H304: tox. par asp. 1 H315: irrit. cut. 2 H336: STOT SE 3 H340: muta. 1B H350 carc. 1B H361: repr Tox 2 H401 : aiguë aqua. 2 H411 : tox. aqua. chron. 2

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des mesures de premiers soins

- Mesures de premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire pas, administrez la RCR ou la respiration artificielle. Cherchez les soins médicaux immédiats.
- Premiers soins après contact cutané : Après contact avec la peau, laver immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon. Si la peau rougit ou l'irritation se développe, consultez un médecin. En cas de contact avec les vêtements, enlevez vos vêtements.
- Premiers soins après contact avec les yeux : Rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en tenant les paupières écartées pour assurer le rinçage de toute la surface de l'œil. Retirez les lentilles cornéennes. Continuez à rincer pendant 15 minutes supplémentaires si un médecin n'est pas immédiatement disponible. Consultez immédiatement un médecin, de préférence un ophtalmologiste.
- Premiers soins après ingestion : Si le matériau est avalé, obtenez immédiatement des soins médicaux ou des conseils. NE PAS faire vomir à moins que le personnel médical ne le lui ordonne.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

- Symptômes/blessures après inhalation : Respirer des concentrations élevées peut être nocif. Peut causer une dépression du système nerveux central ou effets. Les symptômes peuvent inclure des maux de tête, excitation, euphorie, vertiges, incoordination, somnolence, étourdissements, vision floue, fatigue, tremblements, convulsions, perte de conscience, coma, arrêt respiratoire et mort, selon la concentration et la durée de l'exposition. Respirer de fortes concentrations de ce matériau, par exemple, dans un espace confiné ou par abus intentionnel, peut provoquer des attements cardiaques irréguliers pouvant entraîner la mort.
- Symptômes/blessures après contact cutané : Le contact peut provoquer rougeurs, démangeaisons et inflammation.
- Symptômes/blessures après un contact oculaire : Le contact peut causer de la douleur et une rougeur sévère et une inflammation de la conjonctive. Les effets peuvent devenir plus grave avec des contacts répétés ou prolongés.
- Symptômes/blessures après ingestion : Peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Peut causer le nerf central système dépression ou effets. Symptômes peuvent inclure salivation, douleur, nausée, vomissement et la diarrhée. Exposition peut aussi causer symptômes du

# GULF 110 Race Fuel

Fiche de données de sécurité

système nerveux central semblable à ceux indiqué sous « Inhalation »

## 4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Agents d'extinction

Agents extincteurs appropriés : CO<sub>2</sub>, produit chimique sec, mousse (AFFF/ATC), brouillard ou pulvérisation d'eau

Agents extincteurs inadéquats : Aucun.

### 5.2. Risques particuliers causés par la substance ou le mélange

Risque d'incendie : Liquide et vapeur extrêmement inflammables.

Explosion : En cas d'incendie ou s'il est chauffé, une augmentation de pression se produit et le récipient peut éclater, avec le risque d'une explosion ultérieure. Le ruissellement vers les égouts peut créer un incendie ou une explosion, les vapeurs dangereuses peuvent parcourir de longues distances le long du sol avant de s'enflammer / revenir à la source de vapeur.

### 5.3. Information pour les pompiers

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Les pompiers ne devraient pas entrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris la protection respiratoire – Porter un équipement de protection complète.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1 Pour le personnel non urgent

Aucune information supplémentaire disponible.

#### 6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

Aucune information supplémentaire disponible.

### 6.2. Précautions environnementales

Éviter les rejets dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Si possible, arrêter l'écoulement du produit.

Méthodes de nettoyage : Petit déversement : Arrêter la fuite s'il n'y a pas de risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et passer la vadrouille s'il est soluble dans l'eau ou absorbé avec un matériau sec inerte et placé dans un récipient d'élimination des déchets approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et de l'équipement antidéflagrant. Éliminer les déchets par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets.

Déversement important : Arrêter la fuite s'il n'y a pas de risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Lâcher d'approche depuis vent debout. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinées. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Confiner et recueillir les déversements avec des matériaux absorbants incombustibles, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et les placer dans un conteneur pour élimination conformément aux réglementations locales (voir la section 13). Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et équipement antidéflagrant. Éliminer les déchets par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter le même danger que le produit déversé.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information supplémentaire disponible

# GULF 110 Race Fuel

Fiche de données de sécurité

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions permettant une manipulation sécuritaire

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire :

Conformer à toutes les exigences applicables EPA, OSHA, NFPA et aux exigences nationales et locales cohérentes. Utiliser des pratiques appropriées de mise à la terre et de cautionnement. Entreposer dans des contenants bien fermés, étiquetés de façon appropriée et dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas exposer à la chaleur, aux flammes nues, aux oxydants puissants ou à d'autres sources d'inflammation. Ne pas couper, percer, meuler ou souder sur des contenants vides, car ils peuvent contenir des résidus explosifs. Éviter le contact avec la peau. Faites preuve d'une bonne hygiène personnelle, notamment en enlevant les vêtements souillés et en vous lavant rapidement à l'eau et au savon.

### 7.2. Conditions de stockage sécuritaire et incompatibilités

Conditions de stockage :

Stocker conformément aux réglementations locales. Stocker dans un endroit séparé et approuvé. Conserver dans le contenant d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir rubrique 10) ainsi que des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Séparer des matières comburantes. Garder le contenant hermétiquement fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à être utilisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus à la verticale pour éviter les fuites. Ne pas conserver dans des contenants non étiquetés. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Carburant

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Benzène méthylique (108-88-3)		
États-Unis ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
États-Unis OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	200 ppm
États-Unis OSHA	OSHA PEL (Ceiling) (ppm)	300 ppm

Gasoline (86290-81-5)	
ACGIH TLV	300 ppm TWA 500 ppm STEL
OSHA – Vacated PELs	300 ppm TWA 900 mg/m <sup>3</sup> TWA 500 ppm STEL 1500 mg/m <sup>3</sup> STEL

# GULF 110 Race Fuel

Fiche de données de sécurité

## 8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'ingénierie appropriées :	L'évacuation locale et la ventilation générale doivent être adéquates pour répondre aux normes d'exposition.
Protection des mains :	Porter des gants imperméables pour minimiser le contact avec la peau.
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité. Porter des lunettes de protection si des éclaboussures sont probables.
Protection de la peau et du corps :	Porter des vêtements de travail appropriés.
Protection respiratoire :	Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition applicables, utiliser une protection respiratoire approuvée par le NIOSH.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

État physique	: Liquide
Odeur	: Hydrocarbure fort
Seuil d'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: Neutre
Taux d'évaporation relatif (butylacétate = 1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial	: <150°F
Point d'éclair	: -45°F
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 6.5
Densité	: .735
Solubilité	: Négligeable.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, kinematic	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamic	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Contenu en COV	: 100 %
----------------	---------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Stabilité et réactivité

Aucune information supplémentaire disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manutention et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et autres sources d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants puissants.

# GULF 110 Race Fuel

Fiche de données de sécurité

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit du monoxyde de carbone, des aldéhydes, des hydrocarbures aromatiques et d'autres hydrocarbures.

## SECTION 11: Toxicological information

### 11.1. Information on toxicological effects

Toxicité aiguë : Nocif au contact de la peau. Nocif en cas d'inhalation.

<b>Naphta alkylé de pétrole à gamme complète (68527-27-5)</b>	
LD50 rat buccal	> 5000 mg/kg
LD50 lapin cutanée	> 2000 mg/kg
LC50 eat inhalé (mg/l)	> 5610 mg/m3 (temps d'exposition 4 heures)

<b>Benzène méthylique (108-88-3)</b>	
DL50 rat buccal	636 mg/kg
LD50 lapin cutanée	8390 mg/kg
LC50 rat inhalé (mg/l)	12.5 mg/l/4h
ATE États-Unis (oral)	636.00000000 mg/kg
ATE États-Unis (voie cutanée)	8390.00000000 mg/kg

<b>Essence (86290-81-5)</b>	
LD50 rat buccal	14000 mg/kg
LD50 lapin cutanée	>2000 mg/kg
LC50 rat inhalé (ppm)	>5.2 mg/L (Temps d'exposition: 4 h)

Corrosion/irritation cutanée : Provoque une irritation de la peau.  
Lésions oculaires graves/irritation : Non classé  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Peut causer des défauts génétiques.  
Cancérogénicité : Peut causer le cancer.

<b>Benzène méthylique (108-88-3)</b>	
Groupe du IARC	3 - Non classable

<b>Essence (86290-8-5)</b>	
ACGIH	Cancérogène animal confirmé (A3)
IARC	Cancérogène possible pour l'homme (2B)

Toxicité pour la reproduction : Soupçonné de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Peut causer des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée. Les organes affectés sont : sang, reins, appareil reproducteur, foie, voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), œil, cristallin ou cornée.

Risque d'aspiration : Peut être fatal s'il est avalé et pénètre dans les voies respiratoires.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - généralités : Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

# GULF 110 Race Fuel

Fiche de données de sécurité

Naphta de pétrole, alkylate de gamme complète (68527-27-5)	
LL50 poisson	8.2 mg/l (temps d'exposition 96 h) Espèce Pimephales promelas
EL50 daphnies et autres invertébrés aquatiques	4.5 mg/l (temps d'exposition 48 h) Espèce Daphnia magna

# GULF 110 Race Fuel

Fiche de données de sécurité

EL 50 algue	45 mg/l (temps d'exposition 96 h) Espèce Pseudokirchneriella subcapitata (aglae) Inhibition de la croissance
Algues NOELR	18 mg/l (temps d'exposition 96 h) Espèce Pseudokirchneriella subcapitata (aglae) Inhibition de la croissance
LL50 poisson (toxicité chronique)	5.2 mg/l (temps d'exposition 14 d) Espèce Pimephales promelas (tête-de-boule) Substance d'essai: naphtha alkylé léger
NOELR poisson	2.6 mg/l (temps d'exposition 14 d) Espèce Pimephales promelas (tête-de-boule) Substance d'essai: naphtha alkylé léger
RSENO (toxicité chronique)	2.6 mg/l (temps d'exposition 21d) Espèce Daphnia Magna – essai de reproduction Substance d'essai: alkylate léger naphtha
	10 mg/l (temps d'exposition 21d) espèce Daphnia Magna – essai de reproduction Substance d'essai: alkylate léger naphtha

## Benzène méthylique (108-88-3)

LC50 poisson 1	15.22 - 19.05 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [écoulement])
EC50 daphnies 1	5.46 - 9.83 mg/l (Temps d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna [Statique])
EC50 autres invertébrés aquatiques 1	> 433 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50 poisson 2	12.6 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [statique])
EC50 daphnies 2	11.5 mg/l (Temps d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
EC50 autres invertébrés aquatiques 2	12.5 mg/l (Temps d'exposition : 72 h - Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata [statique])

## Essence (86290-81-5)

EC50 algues	56 mg/l (Temps d'exposition 72 h)
LC50 truite arc-en-ciel (statique)	11 mg/l (Temps d'exposition 96 h)
LC50 Daphnia magna	7.6 mg/l (Temps d'exposition 48 h)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire disponible

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Méthylbenzène (108-88-3)

Log Pow	2.65
---------	------

## 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

## 12.5. Autres effets adverses

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination des déchets	: Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
Produit	: Les produits ne doivent pas pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, cours d'eau ou fossés avec contenant chimique ou usagé. Envoyer à une entreprise de gestion des déchets agréée.
Emballages contaminés	: Vider le contenu restant. Éliminer comme produit non utilisé. Ne réutilisez pas les contenants vides. Ne pas brûler, ou utiliser une torche tranchante sur le tambour vide. _____

## SECTION 14: Information sur le transport

Conformément au DOT

Description du document de transport	: UN1203 Essence comprend l'essence mélangée à de l'alcool éthylique, avec un maximum de 10 % d'alcool, 3, II
UN-no. (DOT)	: 1203
DOT NA no.	: UN1203

# GULF 110 Race Fuel

Fiche de données de sécurité

DOT Désignation officielle de transport	: Essence comprend l'essence mélangée à de l'alcool éthylique, contenant un maximum de 10 % d'alcool
Classes de danger du ministère des Transports (DOT)	: 3 - Classe 3 - Liquide inflammable et combustible 49 CFR 173.120
Hazard labels (DOT)	: 3 - Liquide inflammable



Groupe d'emballage (DOT)	: II - Danger moyen
Dispositions spéciales du DOT (49 CFR 172.102)	: 144 - S'il est transporté en tant que résidu dans un réservoir de stockage souterrain (UST), tel que défini dans le 40 CFR 280.12, qui a été nettoyé et purgé ou rendu inerte conformément à la norme 1604 de l'American Petroleum Institute (API) (IBR, voir 171.7 du présent sous-chapitre), le réservoir et ce matériau ne sont soumis à aucune autre exigence du présent sous-chapitre. Toutefois, les sédiments qui restent dans le réservoir et qui répondent à la définition d'une matière dangereuse sont assujettis aux règlements applicables du présent sous-chapitre. 177 - L'essence, ou l'éthanol et les mélanges d'essence, destinés à être utilisés dans les moteurs à combustion interne (p. ex. automobiles, moteurs stationnaires et autres moteurs) doivent être affectés au groupe d'emballage II, quelles que soient les variations de volatilité. B1 - Si le matériau a un point d'éclair égal ou supérieur à 38 °C (100 °F) et inférieur à 93 °C (200 °F), les exigences relatives à l'emballage en vrac de l'article 173.241 du présent sous-chapitre s'appliquent. Si le matériau a un point d'éclair inférieur à 38 °C (100 °F), les prescriptions relatives à l'emballage en vrac de l'article 173.242 du présent sous-chapitre s'appliquent. B33 - Les citernes à cargaison MC 300, MC 301, MC 302, MC 303, MC 305, MC 306 et DOT 406 équipées d'un événement normal de 1 psig utilisées pour le transport de l'essence doivent être conformes au tableau I de la présente disposition spéciale. Selon la classe de volatilité déterminée à l'aide de la norme ASTM D 439 et la pression de vapeur Reid (PVR) de l'essence donnée, la pression de chargement maximale et la température ambiante maximale permises pendant le chargement de l'essence ne doivent pas dépasser celles indiquées au tableau I. IB2 - GRV autorisés: Métal (31A, 31B et 31N); Plastiques rigides (31H1 et 31H2); Composite (31HZ1). Exigence supplémentaire : Seuls les liquides dont la pression de vapeur est inférieure ou égale à 110 kPa à 50 °C (1,1 bar à 122 F) ou 130 kPa à 55 °C (1,3 bar à 131 F) sont autorisés. T4 - 2,65 178.274(d)(2) Normal 178.275(d)(3)
DOT Exceptions relatives à l'emballage (49 CFR 173.xxx)	: 150
DOT Emballage non vrac (49 CFR 173.xxx)	: 202
DOT Emballage en vrac (49 CFR 173.xxx)	: 242
DOT Limites de quantité Aéronefs de passagers/rail (49 CFR 173.27)	: 5 L
DOT Limites de quantité Aéronefs cargo uniquement (49 CFR 175.75)	: 60 L
DOT Emplacement d'arrimage du navire	: E - Le matériel peut être arrimé « sur le pont » ou « sous le pont » à bord d'un navire de charge et d'un navire à passagers transportant un nombre de passagers limité à 25 passagers, ou un passager par tranche de 3 m de longueur hors tout du bateau, mais il est interdit de transporter sur des bateaux à passagers dans lesquels le nombre limite de passagers est dépassé.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation fédérale américaine

<b>Benzène méthylique (108-88-3)</b>	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Inscrit à l'article 313 de la LEP (Listes de produits chimiques toxiques spécifiques)	
<b>Méthylbenzène (108-88-3)</b>	
SARA Article 313 - Déclaration des émissions	1.0 %
<b>Gasoline (86290-81-5)</b>	
CERCLA/LEP – Article 302 Substances extrêmement dangereuses et TPQ	NA
SARA Article 304	NA

# GULF 110 Race Fuel

Fiche de données de sécurité

CERCLA/SARA 313 Déclaration des émissions	Aucun
---	-------

## 15.2. Réglementation des États américains

Methyl Benzene (108-88-3)				
États-Unis – Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	États-Unis – Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	États-Unis – Californie - Proposition 65 - Toxicité pour la reproduction - Femelle	États-Unis – Californie - Proposition 65 - Toxicité pour la reproduction – mâle	Aucun niveau de risque significatif (NSRL)
	Oui	Oui		

Benzène méthylique (108-88-3)
États-Unis - Massachusetts - Liste des droits à l'information États-Unis - Minnesota - Liste des substances dangereuses États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses du droit de connaître États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (Right to Know)

Gasoline (86290-81-5)
États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses SN0957 du droit de connaître États-Unis – New Jersey Special Hazardous Substances – Cancérogènes ; Inflammable-troisième degré États-Unis – New Jersey Environmental Hazardous – SN 0957 TPQ : 10000 lb (Under N.J.A.C. 7:1G, environnement) Liste des substances : les substances dangereuses contenues dans des mélanges comme l'essence ou les huiles de pétrole nouvelles et usagées peuvent être déclarées dans les catégories suivantes. États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (Right to Know) États-Unis – Massachusetts – Droit de savoir présent États-Unis – Illinois – Contaminants atmosphériques toxiques : présents

## SECTION 16: Other information

Full text of H-phrases:

Tox aiguë. 1 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (voie cutanée) de catégorie 1
Tox aiguë. 2 (Oral)	Toxicité aiguë (voie orale) catégorie 2
Aiguë aquatique 2	Dangereux pour l'environnement aquatique à court terme / catégorie aiguë 2
Chronique aquatique 2	Dangereux pour l'environnement aquatique chronique à long terme de catégorie 2
Asp. Tox. 1	Risque d'aspiration catégorie 1
Carc. 1A	Cancérogénicité catégorie 1A
Carc. 1B	Cancérogénicité catégorie 1B
Liq. inflam. 1	Liquides inflammables de catégorie 1
Liq. inflam. 2	Liquides inflammables de catégorie 2
Muta. 1B	Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 1B
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction catégorie 2
Irrit. cut. 2	Corrosion et irritation cutanées catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) catégorie 3
H224	Liquide et vapeur extrêmement inflammables
H225	Liquide et vapeur hautement inflammables
H300	Mortel en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation de la peau
H336	Peut causer de la somnolence ou des étourdissements
H340	Peut induire des anomalies génétiques
H350	Peut causer le cancer
H361	Soupçonné de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître
H373	Peut causer des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée
H401	Toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables

# GULF 110 Race Fuel

Fiche de données de sécurité

---

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit à des fins de santé, de sécurité et d'exigences environnementales uniquement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une propriété spécifique du produit.*

**Disposition sur les secrets commerciaux :** Conformément aux réglementations et politiques de l'OSHA, les pourcentages spécifiques et les noms spécifiques de certains produits chimiques sont désignés comme un secret commercial et ne sont pas divulgués dans le présent document. Conformément à la réglementation en vigueur, cette FDS fournit les propriétés et les effets nécessaires des produits chimiques énumérés pour ce produit. En cas d'urgence médicale, le personnel médical peut contacter le numéro d'urgence indiqué et obtenir les détails de ces produits chimiques. Si ce besoin s'en fait sentir, nous demanderons au médecin traitant de nous fournir, au moment opportun, une lettre indiquant la nécessité médicale et une signature de confidentialité pour les informations obtenues.